

## NOUVEAU DANS VOTRE DEPARTEMENT LE PASS+ HAUTS-DE-SEINE – YVELINES : LA CARTE DES JEUNES



Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines proposent un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : la carte Pass+. Il s'agit d'une aide financière accordée aux jeunes, de leur entrée en 6<sup>e</sup> à leur majorité, pour favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles auprès d'organismes affiliés. 300 000 jeunes du territoire interdépartemental sont concernés.

La carte Pass+ est destinée aux jeunes, domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine. D'abord réservée aux collégiens, cette carte gratuite s'étend dès la rentrée 2020 à tous les jeunes, de leur entrée en 6<sup>e</sup> à leur majorité.

### Pass+, c'est quoi ?

- . Une aide financière de 80 € pour les activités sport et culture ; l'aide est portée à 100 € pour les boursiers.
- . Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...).

### Pass+, c'est pour qui ?

- . Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine, de l'entrée en 6<sup>e</sup> à la majorité
- . Les jeunes de 11-16 ans domiciliés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

### En quoi consiste l'aide financière du Département ?

Le PASS+ comprend deux « porte-monnaie » électroniques :

- . l'un pour la pratique d'activités culturelles,
- . l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les jeunes, ou leurs familles, décident eux-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Pour les boursiers cette répartition s'établit à 80 € et 20 € entre la culture et le sport.

Ces activités peuvent être pratiquées indifféremment dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine auprès d'un réseau d'organismes affiliés au Pass+ commun aux deux Départements : associations sportives, MJC, cinémas, piscines, centres de loisirs... Près de 2 000 organismes sont déjà affiliés au dispositif.

### Que sont les bons plans ?

La carte Pass+ permet également d'accéder à une offre de bons plans pour des événements sportifs et culturels dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine : places pour des rencontres sportives, réductions pour des concerts, invitations pour des visites guidées... Cette offre est enrichie tout au long de l'année.

**Comment obtenir la carte Pass+ ?**

La procédure est entièrement dématérialisée.

Il suffit de se connecter sur [www.passplus.fr](http://www.passplus.fr) et de créer un compte

Pour l'année scolaire 2020-2021, les inscriptions sont ouvertes :

- à partir du 15 juin 2020 pour les collégiens
- à partir du 7 septembre 2020 pour jeunes au-delà de la 3<sup>e</sup>

**Et une fois inscrit ?**

Les « porte-monnaie » électroniques seront crédités dès la validation de la demande.

L'aide financière se présente sous la forme de deux porte-monnaie électroniques, générés directement en ligne depuis l'interface internet dédiée et personnelle et crédités par le bénéficiaire/utilisateur pour remise à l'organisme sportif ou culturel souhaité.

**Des questions ?**

Pour répondre aux questions des bénéficiaires, parents, jeunes : une plate-forme téléphonique est mise en place, **le 09 69 32 60 92 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi, de 9h à 19h**